



HAL
open science

Histoire de quelques correctifs formés sur dire Agnès Steuckardt

► **To cite this version:**

Agnès Steuckardt. Histoire de quelques correctifs formés sur dire. Langue française, 2015, 186, pp.13-30. 10.18463/steuckardt.006 . hal-01676969

HAL Id: hal-01676969

<https://hal.science/hal-01676969>

Submitted on 11 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Histoire de quelques correctifs formés sur *dire*
Agnès Steuckardt
Praxiling, UMR 5267
Université Montpellier 3 / CNRS

Dans l'histoire de la description linguistique, la catégorie des « marqueurs discursifs » est apparue relativement récemment. En attendant l'étude circonstanciée que demanderait leur définition, on peut remarquer que leur caractérisation en tant que « petits mots à valeur pragmatique qui ne sont pas des connecteurs textuels » (Dostie, 2004 : 42) mobilise deux critères : leur fonctionnement pragmatique et leur nature syntaxique. Participant donc de la syntaxe et de la pragmatique, la catégorie des marqueurs discursifs ne coïncide pas exactement avec les classes élaborées par la tradition grammaticale : ni la notion de conjonction, présente déjà chez Aristote, ni celle d'adverbe, mentionnée chez Quintilien, ni celle de particule, aux contours incertains (Siouffi, 1998), ne lui correspondent tout à fait puisque leur catégorisation repose sur des critères syntaxiques. C'est vers la tradition rhétorique qu'il faut se tourner pour trouver une conceptualisation des mots en fonction de leur rôle pragmatique.

Parmi les unités lexicales que nous appelons aujourd'hui *marqueurs discursifs*, ce sont des mots accomplissant l'acte qu'ils nommaient *correction* qui ont d'abord été identifiés par les rhéteurs : l'intérêt pour l'orateur d'entourer son discours de précautions dites « oratoires » fait partie des fondamentaux de l'art de parler. Ces précautions interviennent non seulement au niveau macrotextuel, en tant que figures de pensée, mais aussi au niveau microtextuel, en tant que figure de mots. Les marqueurs discursifs ont ainsi été évoqués, dès la tradition rhétorique latine, dans l'analyse de la figure de la « *correctio* » ; ils ont été nommés par les descripteurs du français au 17^e siècle les *correctifs*. Dans la mesure où cette catégorie des correctifs précède la catégorie des marqueurs, il semble souhaitable de commencer par elle l'approche diachronique, dans la perspective, plus lointaine, de retracer une histoire générale des marqueurs, dont la présente étude pose quelques premiers jalons.

On commencera par s'interroger sur l'élaboration de cette notion de correctif dans l'histoire de la description de la langue. On se demandera plus concrètement comment la langue française a fait, défait, refait ses correctifs. Dans le cadre de ce numéro consacré aux expressions en *dire*, l'enquête sera limitée aux correctifs formés sur *dire* et menée à partir des bases de données lexicographiques et des bases de données textuelles disponibles. En s'appuyant sur ces sources documentaires, on proposera de suivre la trajectoire des quatre correctifs que la langue française a plus particulièrement « pragmatialisés » (Dostie, 2004) : *s'il faut ainsi dire*, *par manière de dire*, *pour ainsi dire* et *si je puis dire*.

1. Identification d'une catégorie : les correctifs

Dès l'Antiquité grecque, la précaution oratoire est perçue comme un artifice rhétorique d'une grande banalité : « Il est un remède rebattu pour corriger avant (l'auditeur) n'importe quelle exagération : c'est de se la reprocher à soi-même, car il semble alors que l'orateur est dans le vrai du moment qu'il n'ignore pas ce qu'il fait » (Aristote, trad. Ruelle : [IV^e av. J.C.] 1991, III, IX, 1408b, 320). Mais Aristote n'entre pas ici dans plus de détails sur le matériau discursif qui constitue ce « remède ». On trouve chez Cicéron une mention plus explicite des mots qui servent à la correction : « Craint-on que la métaphore ne paraisse exagérée, on la fait précéder d'un mot qui lui sert de correctif. Dire qu'après la mort de Marcus Caton le Sénat demeurerait « orphelin », cela paraîtrait bien fort ; mais qu'on ajoute *pour ainsi dire orphelin*, l'expression

semble adoucie » (Cicéron, trad. Andrieux : [1^{er} s. av. J. C.] 1831, III, 42, 147)¹. La formulation reste assez vague : si le traducteur du 19^e siècle dispose du mot *correctif*, Cicéron ne peut qu'utiliser une périphrase. La métaphore trop hardie doit, dit-il, être adoucie (« *mollienda* ») par un « mot qu'on place avant » (*praepositum verbum*). L'exemple que donne Cicéron de ce « *praepositum verbum* » à fonction pragmatique d'adoucissement, est l'expression *ut ita dicam*, déjà figée en latin.

Quintilien commence à lister les termes capables d'accomplir cette fonction que Cicéron nommait d'*adoucissement* et que lui-même dit de *prémunition* (« protection ») : « Si nos néologismes nous paraissent un peu risqués, on peut se prémunir là-contre, grâce à certains palliatifs, tels que « pour ainsi dire », « s'il est permis de dire », « en quelque sorte », « passez-moi le terme » (Quintilien, trad. J. Cousin : [1^{er} s. ap. J. C.] 1978, VIII, 3, 137, 70)². Mettant en série ces locutions, Quintilien les constitue en classe, et leur donne le nom de *remedium* (« palliatifs » dans la traduction de Jean Cousin).

Ces textes latins sont relus, cités, commentés à l'Âge classique. Vaugelas en reprend l'esprit dans ses recommandations sur l'emploi des mots nouveaux, à propos du mot *insidieux* : « pour l'[le mot *insidieux*] introduire au commencement, je voudrais l'adoucir avec ce correctif, *s'il faut user de ce mot*, ou *s'il faut ainsi dire*, ou quelque autre semblable, ou bien l'expliquer devant ou après, par quelque mot synonyme qui l'appuie, luy serve d'introducteur » (Vaugelas : 1647, 40-41). Dominique Bouhours, disciple de Vaugelas, se réfère plus explicitement à Quintilien dans le contexte d'une polémique sur la néologie, qui l'oppose à Gilles Ménage ; il traduit ainsi le passage de l'*Institution oratoire* cité *supra* : « Si nous faisons quelque mot qui coure risque d'être rebuté, ou de n'être pas bien reçu ; en le hazardant, il ne faut pas manquer d'y apporter des précautions & des adoucissements, qui aident à le faire passer : par exemple, *pour parler ainsi ; en quelque façon ; s'il m'est permis d'exprimer de la sorte ; permettez-moi d'user de ce terme* » (1692 [1675], 397). Ces citations circulent parmi les lettrés³. Le mot *correctif* est enregistré par Richelet, avec la définition « Tout ce qui corrige, qui adoucit, qui rend moins rude » (« Correct », 1680). Les Académiciens (parmi lesquels Vaugelas) stabilisent la catégorie des *correctifs* : « On appelle figurément, *Correctif*, Certain adoucissement qu'on employe dans le discours pour faire passer favorablement quelque proposition, ou quelque expression trop forte, ou trop hardie, telles que sont ces façons de parler, En quelque façon, s'il faut ainsi dire, pour ainsi dire, s'il m'est permis d'user de ce mot. *Cette proposition est trop hardie, elle a besoin de correctif* » (*Dictionnaire de l'Académie* (désormais DA) : 1687, article « Correctif »).

La notion a cours en rhétorique, chez Dumarsais par exemple qui l'utilise à propos de l'adoucissement des métaphores⁴. Une approche plus philosophique du correctif est proposée par Diderot dans l'*Encyclopédie* : « CORRECTIF, s. m. (*Gramm.*) ce qui réduit un mot à son sens précis, une pensée à son sens vrai, une action à l'équité ou à l'honnêteté, une substance à un effet plus modéré ; d'où l'on voit que tout a son *correctif*. On ôte de la force aux mots par d'autres qu'on leur associe ; & ceux-ci sont ou des prépositions ou des adverbess, ou des

¹ Atque etiam, si vereare, ne paullo durior translatio esse videatur, mollienda est, praeposito saepe verbo : ut si olim, M. Catone mortuo, « pupillum » senatum quis relictum diceret, paulo durius ; sin, « ut ita dicam, pupillum », aliquanto mitius » (Cicéron, [1^{er} s. av. J. C.] 1831 : 146).

² « Si quid periculosius finxisse videmur, quibusdam remedis praemuniendum est ; ut ita dicam, si licet dicere, quodammodo, permittite mihi sic » (Quintilien : 1^{er} siècle ap. J. C., VIII, 3, 137).

³ Un passage du *Traité du sublime* évoque les adoucissements nécessaires à la métaphore : « Aristote et Théophraste, pour excuser l'audace de ces figures [les métaphores] pensent qu'il est bon d'y apporter ces adoucissements : Pour ainsi dire. Pour parler ainsi. Si j'ose me servir de ces termes. Pour m'expliquer un peu plus hardiment. (Pseudo-Longin : 1674, 64).

⁴ « On peut quelquefois adoucir une métaphore, en la changeant en comparaison, ou bien en ajoutant quelque correctif : par exemple en disant *pour ainsi dire, si l'on peut parler ainsi* » ([1730] 1998, 143).

épithètes qui modifient & temperent l'acception : on ramène à la vérité scrupuleuse les pensées ou les propositions, le plus souvent en en restreignant l'étendue ; on rend une action juste ou décente, par quelque compensation ; on ôte à une substance sa violence, en la mêlant avec une substance d'une nature opposée. Celui donc qui ignore entièrement l'art des *correctifs*, est exposé en une infinité d'occasions à pécher contre la langue, la Logique, la Morale, & la Physique » (1756, article « Correctif »). L'usage du correctif apparaît non plus comme une expression de la mesure cicéronienne, relayée par l'honnêteté classique, qui n'impose pas un mot neuf et non validé par le consensus social de l'usage, mais comme une sorte d'éthique du discours. Le scrupule n'est pas situé alors au niveau de l'habitus social, mais de l'honnêteté intellectuelle.

L'usage du terme *correctif* semble s'être quelque peu perdu avec le déclin de la rhétorique à la fin du 19^e siècle. Les dictionnaires de rhétorique modernes ne le retiennent pas dans leur nomenclature. L'analyse de discours contemporaine recourt plutôt au terme de *modalisateurs*, ou, dans l'analyse des interactions verbales, à celui d'*adoucisseur*. Mais *modalisateurs* est plus englobant, et *adoucisseur* n'est pas circonscrit au verbal et se situe dans une problématique goffmanienne de la politesse et de l'impolitesse, qui n'est pas exactement celle qui nous intéresse ici⁵. On choisit donc de reprendre à la tradition rhétorique de terme de *correctif*, pour désigner, dans la catégorie des modalisateurs, ceux qui indiquent de la part du locuteur une position de distance critique, orientée négativement, par rapport à son énoncé.

2. Les correctifs en *dire* d'après les bases de données lexicographiques et les bases de données textuelles

Pour cerner, parmi les marqueurs en *dire*, ceux qui entrent dans cette catégorie, on s'appuiera ici sur les ressources lexicographiques et textuelles rendues disponibles par la documentation numérique, dans une démarche d'abord onomasiologique (en partant de la notion de correctif), puis sémasiologique (en partant de *dire*).

2.1. Les correctifs en *dire*, approche onomasiologique

L'article « Correctif » du *DA* (cité *supra*) est conservé à l'identique de la 1^{ère} à la 5^e édition (1694, 1740, 1762, 1798). Il nous fournit un listage des correctifs que les Académiciens présentent, dans cet article, comme prototypiques : *en quelque façon, s'il faut ainsi dire, pour ainsi dire, s'il m'est permis d'user de ce mot*. La liste est légèrement modifiée dans la 6^e édition : *s'il faut ainsi dire*, devenu désuet, est supprimé. La 8^e édition apporte deux nouvelles modifications, l'une dans le métadiscours, l'autre dans la liste des correctifs. Le terme d'*atténuation* vient s'ajouter à celui d'*adoucissement* (« Il se dit au figuré de Certain adoucissement, de certaine atténuation qu'on emploie dans le discours ») : essentiellement réservé au discours judiciaire jusqu'au 18^e siècle, l'usage d'*atténuation* s'étend au cours du 19^e, ce qui le rend apte à s'appliquer au domaine du discours. Dans le listage du *DA*, après : *s'il m'est permis d'user de ce mot*, la 8^e édition (1935) ajoute *de m'exprimer ainsi*⁶.

La 9^e édition refond complètement l'article ; la définition linguistique de *correctif* est nettement séparée de sa définition générale. Elle est précédée de la marque d'usage « rare » : « Rare. Ce qui sert à atténuer, à adoucir la hardiesse ou la brutalité d'un propos. *Des formules comme « en quelque façon », « si je puis dire », sont des correctifs »* (*DA*, 1992-, article « Correctif »). L'Académie suit les variations de l'usage, à la fois dans son métadiscours et dans son choix d'exemple. Le terme de *correctif*, qui se rencontrait couramment dans les traités de rhétorique

⁵ Les adoucisseurs (*softeners, mitigators*) sont opposés aux durcisseurs (*hardeners, aggravators*) (Kerbrat-Orecchioni : 1996), alors qu'en antonymie de *correctif*, ce seraient plutôt des termes comme *confirmatifs* ou *renchérisseurs* qui conviendraient.

⁶ *S'il m'est permis de m'exprimer ainsi* est formé à la suite du développement de l'emploi pronominal du verbe *exprimer*, enregistré dans le *DA* à partir de 1798 (5^e édition).

du 18^e et 19^e siècle, est devenu « rare » au 20^e⁷ ; dans la liste, sont supprimés *pour ainsi dire* et *s'il m'est permis d'user de ce mot* et tandis qu'est introduit *si je puis dire*.

Cette approche, par le discours lexicographique, permet de repérer une série de correctifs, parmi lesquels se trouvent des marqueurs en *dire*, présentés comme prototypiques des correctifs : *s'il faut ainsi dire*, *pour ainsi dire*, *si je puis dire*. Cette mise en évidence correspond-elle à une fréquence plus haute constatée dans l'usage ?

2.2. Les correctifs en *dire*, approche sémasiologique

De façon complémentaire, tentons à présent une approche sémasiologique des correctifs en *dire*. Le champ des correctifs en *dire* sera abordé non par la notion, mais par le matériau lexical qui les constitue. Notre connaissance de l'usage est nécessairement partielle : « l'usage », comme « la langue », ne sont pas expérimentalement saisissables. Nous recourons ici à deux types de ressources documentaires : les bases de données lexicographiques, qui indiquent l'usage tel que le perçoit le lexicographe, et les bases de données textuelles, qui, telles qu'elles sont constituées, nous donnent accès à une partie de l'usage.

2.2.1. Les expressions figées en *dire* dans le *DA*

Le traitement lexicographique des correctifs est un révélateur de la perception du marqueur en tant qu'expression pragmatialisée. Parmi les exemples de marqueurs cités, lesquels le lexicographe juge-t-il suffisamment figés et autonomes pour leur consacrer un article propre dans la nomenclature lexicographique ? Dans la présente étude, on prendra pour témoin la nomenclature du *DA*. En fait, ni *s'il faut ainsi dire*, ni *pour ainsi dire*, ni *si je puis dire* n'apparaissent dans la nomenclature même. Aucun de ces correctifs n'est perçu comme suffisamment autonome pour donner lieu à une entrée, ni même à une sous-entrée. Seul *pour ainsi dire* est mentionné comme collocation à l'article « Pour » (1694) (et également à l'article « Dire » à partir de 1835).

Quelles sont alors les expressions formées sur *dire* lexicographisées par le *DA* ? Suivons l'évolution des entrées et sous-entrées comportant l'élément de composition *dire*.

	par manière de dire	ouy/i/i dire	Trouver à dire	bien -dire	dire sa râtelée	dire à quelqu'un ses vérités	se dire	à vrai dire	c'est-à-dire
1687	S-E Maniere		S-E Dire					[Colloc. Vrai]	[Colloc. Dire]
1694	[Colloc. Maniere]	S-E Ouïr	[Colloc. Dire]					[Colloc. Vrai]	[Colloc. Dire]
1718	S-E Maniere	E (Ouy-dire)	S-E Dire	E	S-E Rastelée			[Colloc. Vrai]	[Colloc. Dire]
1740	S-E Manière	E (Ouidire)	S-E Dire	E	S-E Râtelée	S-E Vérité		[Colloc. Vrai]	[Colloc. Dire]
1762	S-E Manière	E (Ouï-dire)	S-E Dire	E	S-E Râtelée	S-E Vérité		[Colloc. Vrai]	[Colloc. Dire]
1798	S-E Manière	E	S-E Dire	E	S-E Râtelée	S-E Vérité		[Colloc. Vrai]	[Colloc. Dire]
1835	[Colloc. Manière]	E	[Colloc. Dire]	E	[Colloc. Râtelée]	[Colloc. Vérité]		[Colloc. Vrai]	[Colloc. Dire]
1879	[Colloc. Manière]	E	[Colloc. Dire]	E	[Colloc. Râtelée]	[Colloc. Vérité]		[Colloc. Vrai]	[Colloc. Dire]
1935	[Colloc. Manière]	E	[Colloc. Dire]	E		[Colloc. Vérité]	S-E Dire	S-E Vrai	[Colloc. Dire]
1992 -	[Colloc. Manière]	E	[Colloc. Dire]	E		[Colloc. Vérité] ?	[Colloc. Dire]	S-E Vrai ?	E

⁷ Comme on l'a vu, les linguistes lui ont préféré d'autres termes. Si le *DA* n'enregistre pas ces mots, considérant sans doute qu'ils relèvent de la terminologie spécialisée, *correctif* et *modalisateur* figurent, avec leur acception linguistique, dans le *Petit Robert* (2014).

Cette évolution nous donne une image non de l'évolution de la langue même, mais de la représentation qu'en ont les Académiciens.

Le tableau ci-dessus met en évidence quelques hésitations dans le traitement lexicographique : on voit des choix différents entre l'avant-première édition (1687), la première et la deuxième édition. Il y a des oublis dans les premières éditions : *ouy-dire* dans l'avant-première, *bien-dire* encore dans la première. Mais, dans l'ensemble, c'est le changement linguistique que l'analyse des évolutions permet de percevoir. Une expression a disparu : *dire sa râtelée* (« Dire librement tout ce qu'on sait ou tout ce qu'on pense de quelque chose. *J'en dirai ma râtelée. Chacun en dit sa râtelée. Il lui a dit une râtelée d'injures* ») ; elle ne figure plus dans la 6^e édition (1835). D'autres ont vu leur statut modifié : d'expressions suffisamment autonomes pour être présentées comme une sous-entrée, elles deviennent simple collocation. Il en va ainsi de :

- *par manière de dire* et *trouver à dire* sous-entrées jusqu'à la 5^e édition, puis collocations,
- *dire à quelqu'un ses vérités*, sous-entrée de la 3^e à la 5^e édition, puis collocation,
- *se dire*, sous-entrée dans la 8^e édition, puis collocation.

D'autres en revanche sont identifiées récemment en tant qu'unité lexicale autonome :

- *à vrai dire*, collocation jusqu'à la 7^e édition, sous-entrée dans la 8^e,
- *c'est-à-dire*, collocation jusqu'à la 8^e édition, entrée à part entière dans la 9^e.

La perception de l'usage dont témoigne le *DA* correspond-elle à ce que nous pouvons apprendre par l'observation de l'usage même ? Les outils de documentation contemporains permettent une approche quantitative de l'usage, même s'ils n'en donnent qu'une représentation partielle.

2.2.2. Les correctifs en *dire* d'après Frantext et Google Recherche de livres

Pour une diachronie des expressions en *dire*, on croisera les intuitions de l'usage dont témoignent les dictionnaires de l'Académie, avec les investigations rendues possibles par les bases de données Frantext, interrogeable par l'application Stella, et Google Recherche de livres (GRL), interrogeable par l'application Ngram-viewer. Les biais de Frantext sont bien connus : les textes rassemblés sont pour l'essentiel de nature littéraire. GRL n'est pas limité au domaine des belles-lettres : la base inclut, outre la production littéraire, des traités et revues scientifiques, de domaines très divers ; ses données ressortissent à un usage écrit normé. Dans la mesure où il n'est pas envisageable ici de broser un panorama de l'ensemble des marqueurs en *dire*, l'enquête portera sur les correctifs signalés par le *DA* : on tentera d'esquisser l'évolution diachronique du sous-ensemble qu'ils forment.

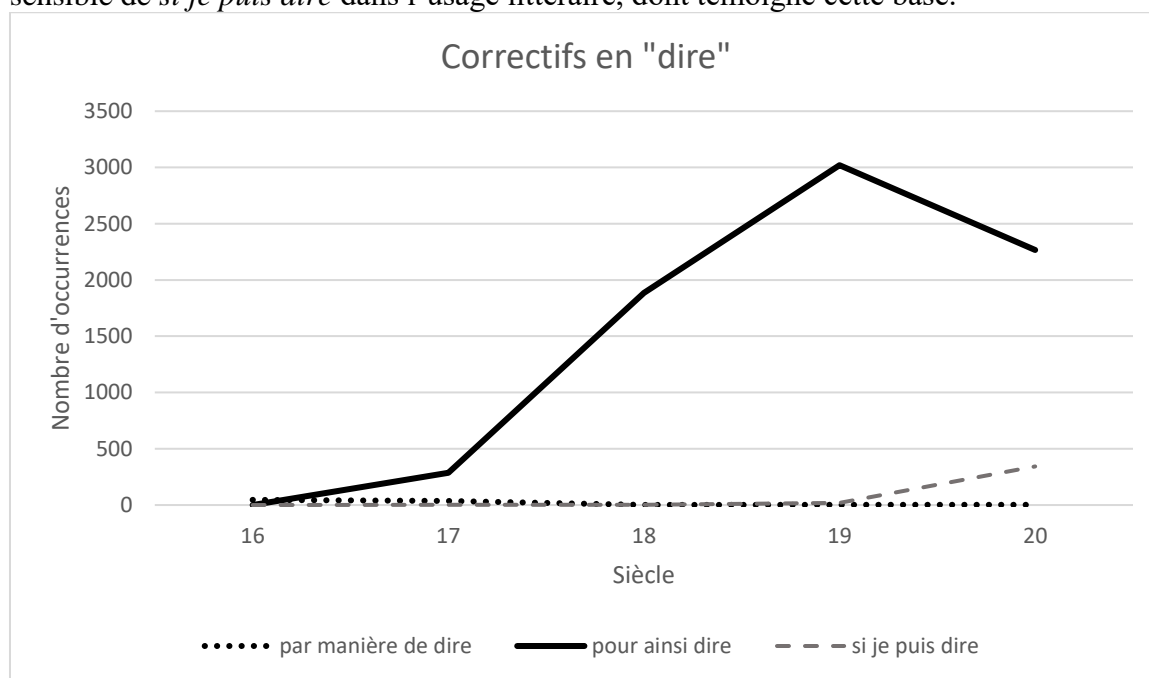
La liste des correctifs formés sur *dire* telle que nous avons pu la constituer par l'enquête métalinguistique d'une part et par l'enquête métalexigraphique d'autre part, compte quatre items : la première fournit *s'il faut ainsi dire, pour ainsi dire, si je puis dire* et la seconde *par manière de dire* ainsi que *pour ainsi dire* – doublement repéré, donc. Si l'on forme dans l'application Ngram-viewer de Google, la requête : *s'il faut ainsi dire, pour ainsi dire, par manière de dire + par manière de dire, si je puis dire*, pour la période 1500-2000, le graphique met en évidence la place respective qu'occupe chacun dans l'usage, selon les époques⁸.

Seuls deux correctifs présentent une fréquence significative : *par manière de dire* (jusqu'à la fin du 17^e siècle) et, à partir du milieu du 17^e siècle, *pour ainsi dire*, qui domine largement tous les autres, même si sa place est en déclin depuis le 19^e siècle. *S'il faut ainsi dire* n'a été en usage

⁸ Le graphique, dont le rendu sur le présent support serait peu lisible, peut être visualisé par le lien :

https://books.google.com/ngrams/graph?content=s%E2%80%99il+faut+ainsi+dire%2C+pour+ainsi+dire%2C+par+maniere+de+dire+%2B+par+mani%C3%A8re+de+dire%2C+si+je+puis+dire&year_start=1500&year_end=2000&corpus=19&smoothing=3&share=&direct_url=t1%3B%2Cs%27il%20faut%20ainsi%20dire%3B%2Cc0%3B.t1%3B%2Cpour%20ainsi%20dire%3B%2Cc0%3B.t1%3B%2C%28par%20maniere%20de%20dire%20%2B%20par%20mani%C3%A8re%20de%20dire%29%3B%2Cc0%3B.t1%3B%2Csi%20je%20puis%20dire%3B%2Cc0

qu'au 17^e siècle, avec une fréquence très basse⁹. *Si je puis dire* émerge à partir du 19^e siècle. L'enquête menée sur Frantext confirme ces tendances : la courbe de Frantext accuse encore davantage la prédominance de *pour ainsi dire* et montre une augmentation de fréquence plus sensible de *si je puis dire* dans l'usage littéraire, dont témoigne cette base.



Graphique 1 – Évolution diachronique des correctifs d'après Frantext

Ainsi, le reflet que les Académiciens renvoient de l'usage apparaît en adéquation avec les tendances générales, à cette réserve près qu'il y a un décalage temporel dans leurs indications : la mention de *par manière de dire* avec le statut de sous-entrée est maintenue au-delà de l'entrée en obsolescence de ce marqueur. Inversement, la mention de *si je puis dire* n'intervient que plus d'un siècle après son émergence dans l'usage. Comment interpréter l'évolution diachronique de cet ensemble de correctifs ? Les graphiques suscitent deux questionnements principaux : pourquoi *pour ainsi dire* a-t-il, au 17^e siècle évincé *par manière de dire* ? Pourquoi, tout en se maintenant à une fréquence relativement élevée par rapport à *si je puis dire*, apparaît-il plutôt en déclin à la fin du 20^e siècle ?

3. *S'il faut ainsi dire, par manière de dire / par manière de dire, pour ainsi dire, si je puis dire* : concurrences diachroniques

Quels avantages *pour ainsi dire* a-t-il eu, et a-t-il encore, sur ses concurrents ? Pour répondre à cette question, on s'interrogera sur le programme de sens de chacun et sur les facteurs favorables ou défavorables à leur stabilisation.

3.1. *S'il faut ainsi dire*

Dans ce correctif, la prise de distance du locuteur par rapport à son énoncé X est opérée par une proposition hypothétique. L'énonciation de X est suspendue à une condition : l'obligation – dénotée par l'impersonnel *il faut* – de recourir à l'énoncé X, avec les termes exacts de X – comme l'indique *ainsi* : en somme, s'il trouvait un moyen de dire autrement ce qu'il a à dire, le locuteur le choisirait bien volontiers. S'il se résigne à prononcer X, c'est parce que, à son grand dam, il n'en connaît pas de meilleur. Ce type de mise en scène énonciative est décrit

⁹ On n'a pas fait figurer sur le graphique la courbe représentant la fréquence de *s'il faut ainsi dire* : à l'échelle de ce graphique, elle se confond avec l'axe des abscisses.

comme « l'obligation et le regret d'avoir à nommer » par Jacqueline Authier-Revuz (1995, 656-657), à propos de *puisque'il faut appeler les choses par leur nom* et, plus rarement selon elle, de *s'il faut appeler ainsi*. Dans *puisque'il faut appeler les choses par leur nom*, comme dans *puisque'il faut le dire* ou *car il faut bien le dire, il faut bien le dire*, le rapport causal explicite par *puisque, car*, ou implicite (dans *il faut bien le dire*) invoque une nécessité supérieure de dire X. C'est alors cet intérêt supérieur du dire fonctionne comme une excuse de X : le locuteur dit X, parce qu'une nécessité supérieure le contraint à le dire. Dans *s'il faut appeler ainsi*, comme dans *s'il faut appeler ainsi*, la présence de *ainsi* spécifie la nature de la contrainte : il ne s'agit pas d'une nécessité absolue de dire, mais d'une obligation de dire un contenu p au moyen de l'énoncé X ; l'énonciation de X est présentée comme suspendue à l'éventualité de trouver une meilleure formulation.

Par son caractère suspensif, *s'il faut le dire ainsi* peut être rapproché d'autres correctifs introduits par *si*, comme *si j'ose dire* et *si je puis dire*, qui s'installeront en français ultérieurement : il s'en distingue cependant par le fait que la clause suspensive posée par *s'il faut le dire ainsi* est l'existence de meilleure formulation, alors qu'avec *si je puis dire, si j'ose dire*, la clause suspensive réside dans la réticence du locuteur à s'affranchir de normes discursives supposées¹⁰.

D'après GRL, la première attestation de *s'il faut ainsi dire* date de 1460 :

- (1) « Il y a des hommes dont les goziers et les estomachs, s'il faut ainsi dire, sont capables d'avalier & de digerer toute sorte d'assassinats et de meurtres. » (Hall : 1460, 18-19)

Le correctif vient ici excuser la trivialité de la métaphore mettant en analogie une extrême tolérance morale et la tolérance alimentaire. Utiliser les mots du bas corporel *goziers, estomachs, avaler, digerer* pour exprimer la capacité à accepter « toute sorte d'assassinats et de meurtres » peut apparaître de mauvais goût. Le correctif *s'il faut ainsi dire* suspend l'énonciation de *Il y a des hommes dont les goziers et les estomachs sont capables d'avalier & de digerer toute sorte d'assassinats et de meurtres* à l'éventualité de trouver une formulation moins inélégante. L'énonciation réelle de X témoigne cependant du renoncement du locuteur à trouver cette formulation.

La diffusion de *s'il faut ainsi dire* apparaît modeste. Au 16^e siècle, il présente 49 occurrences dans GRL, 0 dans Frantext ; au 17^e, il en présente 285 dans GRL, 21 dans Frantext ; au 18^e, le correctif décline, avec 183 occurrences dans GRL, et une seule dans Frantext.

Pourquoi ce correctif tombe-t-il en désuétude après le 17^e siècle ? Sans doute la représentation qu'il donne du locuteur n'est-elle guère avantageuse : le locuteur suspend certes l'énoncé X à l'existence d'une formulation meilleure ; il prononce cependant X, et renonce, de fait, à trouver et donner cette meilleure formulation, qu'il fait miroiter ; son attitude peut apparaître comme une forme de paresse énonciative. Cette image peu flatteuse du locuteur a pu jouer en défaveur de *s'il faut ainsi dire*, qui, par ailleurs, rencontrait la concurrence d'autres correctifs, notamment celle de *par manière de dire*, dont la carrière couvre à peu près la même période.

3.2. *Par manière de dire*

Dans le groupe prépositionnel *par manière de dire*, la préposition *par* est, au 16^e siècle, en concurrence avec *en*¹¹ :

- (2) « Cela [retenir l'armée] [...] rend la chaleur des soldats, en maniere de dire, refroidie et figée. » (Amyot, 1572, cité par Montaigne : 1592, 284)

¹⁰ Comme l'explique Laurence Rouanne, avec *si on peut dire* et *si je puis dire*, « le locuteur apprécie la modalité prédicative, positivement ou négativement, en fonction de règles pré-établies » (Rouanne : 2014, 93).

¹¹ La préposition *à*, utilisée très largement alors, se rencontre également : « Quand un ange, à manière de dire, nous fusse venu rapporter autrement, le devons-nous croire ? » (Lucinge : 1601, 70).

La commutation possible avec la préposition *en* met en évidence deux polarités sémantiques du mot *manière* : s'appliquant à un procès, il le peut saisir à son terme ou à son début. Avec *en*, la « manière de dire » est un résultat : un processus analogique aboutit aux qualifications *refroidie* et *figée*. Avec *par*, la « manière de dire » peut être un processus en cours aussi bien que le résultat de ce processus. Ainsi, dans la première attestation fournie par Frantext :

(3) « fut Trippolle prinse et les chrestiens tous tuez et Achon, celle forte cité et inexpugnable, par maniere de dire, prinse par le Souldam. » (Simon de Phares : 1494, 140)

par la manière de dire indique l'aboutissement du processus ou bien sa cause : on peut le gloser par « en recourant au mot *inexpugnable* » ou « puisque c'est le mot *inexpugnable* que j'ai choisi de dire ». *Par manière de dire* permet d'opérer un retour réflexif sur le choix du mot *inexpugnable*, que ce choix soit envisagé dans son déroulement ou dans son aboutissement.

Comme il a été remarqué, la préposition *par* est susceptible d'indiquer que le « résultat est contraire à la prévision initiale du locuteur évoquée préalablement dans l'énoncé » (Homma : 2005, 124) ; il en va ainsi dans *par miracle, Pierre a réussi au concours (ibid.)*. Legallois & Schnedecker (2009) fondent sur cette valeur de *par* leur interprétation de *par manière de* : « le locuteur emploie *par manière de N* (ou *Par N*) à chaque fois que le contexte est insuffisant pour que l'interlocuteur déduise l'origine de l'action » (2009, 8). Cette interprétation leur paraît particulièrement manifeste dans *par manière de dire* : et, en effet, dans l'exemple (3), *inexpugnable* n'est pas le qualificatif attendu, puisque, de fait, la ville d'Achon a été prise. Le correctif *par manière de dire* signale ainsi le caractère non attendu de l'énoncé X – qu'il soit envisagé en tant que processus ou aboutissement de l'énonciation.

La carrière de *par manière de dire* s'étend sur la même période que celle de *s'il faut ainsi dire*. Sa fréquence est cependant toujours supérieure, particulièrement au 16^e siècle : GRL en signale 110 occurrences (pour 49 *s'il faut dire ainsi*), Frantext 46 (pour 0 *s'il faut dire ainsi*). *Par manière de dire* se rencontre chez les grands auteurs : Calvin, Jean de Léry, Olivier de Serres, ou Montaigne. Si GRL l'atteste bien encore au 17^e siècle, avec 309 occurrences, Frantext, avec 36 occurrences, indique un infléchissement dans l'usage littéraire. Le 18^e siècle marque un déclin sensible dans GRL (155 occurrences) et une désaffection presque totale dans Frantext (une seule occurrence).

Une explication de cette obsolescence peut être cherchée dans la connotation humoristique potentielle, et de plus en plus marquée en diachronie, de ce correctif. Comme on l'a montré dans l'étude du programme de sens de *par manière de dire*, il signale qu'il y a quelque chose d'inattendu, voire d'incongru, peut-être de loufoque, dans l'énoncé X. Le DA suggère d'abord un rapprochement avec *par maniere d'entretien* : « *Par maniere de dire*. Pour ainsi dire. On dit aussi, *Par maniere d'entretien*, pour dire, Sans aucun dessein formé d'en parler » (1694, article « Maniere »). Dans la 6^e, l'imprévoyance, la légèreté du locuteur est soulignée par l'ajout de « sans y mettre d'importance » : « *Par manière de dire, par manière d'entretien, de conversation*, Sans avoir eu aucun dessein formé d'en parler ; sans y mettre d'importance » (1835). La 8^e édition ajoute un nouveau rapprochement : « *Par manière de dire, par manière de conversation*, Sans avoir eu aucun dessein formé d'en parler ; sans y mettre d'importance. *Il ne fut question de cette affaire que par manière de conversation*. On dit aussi *Par manière de plaisanterie* » (1935, article « Manière »). Cette proximité avec la plaisanterie semble tirer *par manière de parler* vers un déclassement de registre ; la dernière édition lui attribue la marque d'usage « fam. » (« familial ») : « *Par manière de dire* (fam.), sans avoir dessein de parler sérieusement, sans attacher d'importance au sujet. *Par manière de plaisanterie*, pour plaisanter » (1992-, article « Manière »). La connotation humoristique de *par manière de dire* est sensible dès les premières occurrences répertoriées par Frantext :

(4) « elle me communique tous ses affaires, de telle façon qu'elle ne tourneroit pas un œuf, par maniere de dire, sans m'en demander conseil. » (Turnèbe : 1584, II, 51)

Le correctif vient ici faire accepter une expression populaire, hyperbolique et triviale. L'âge classique goûte moins ces décrochages de registre, ce qui a pu nuire au maintien de ce correctif. D'après Frantext, il y a un passage de relais assez net entre *par manière de dire* et *pour ainsi dire* ; le premier emploi de *pour ainsi dire* date de 1631 (dans l'Astrée) et un seul auteur emploie l'un et l'autre, Vincent Voiture :

(5) « La France et l'Espagne, par manière de dire, sont conjurées contre lui seul. » (Voiture : 1636, 265)

(6) « Vous avez fait ouïr votre canon pour ainsi dire jusques dans Bruxelles. » (Voiture : 1634, 287)

Dans les deux cas, il s'agit pour le locuteur d'indiquer une inadéquation entre ce qu'il dit et ce qui devrait être dit. Dans le premier cas, la modalisation paraît motivée par le caractère excessif, caricatural de la formulation : il est abusif de dire que la France et l'Espagne sont liguées contre un seul homme. Dans le second, la modalisation peut être motivée par le caractère excessif de la formulation, mais paraît surtout indiquer son caractère approximatif. On pourrait avoir :

(6a) Vous avez fait ouïr votre canon à peu près/presque jusques dans Bruxelles.

En revanche, *par manière de dire* commute difficilement avec *presque/à peu près*. L'énoncé maladroit :

(5a) ? La France et l'Espagne à peu près/presque sont conjurées contre lui seul.

ne produit pas un sens équivalent à celui de (5). Ainsi *par manière de dire* a exclusivement un rôle de correctif du dire, alors que *pour ainsi dire* apparaît plus polysémique.

3.3. *Pour ainsi dire*

Pour ainsi dire est la mieux stabilisée des quatre expressions ; l'hésitation entre *pour ainsi dire* et *pour dire ainsi* est levée dès le 17^e siècle : *pour dire ainsi* n'a été qu'une variante passagère et très minoritaire (16 occurrences dans Frantext, dont 15 au 17^e siècle). Avec 7573 occurrences dans Frantext, *pour ainsi dire* est, de nos trois correctifs, le plus courant. Comment expliquer ce durable succès ? On peut penser que *pour ainsi dire* est hérité du correctif latin *ut ita dicam* préconisé par Quintilien, à la suite de Cicéron. L'ordre des mots tel qu'il est demeuré figé reprend celui du latin. *Par manière de dire* ne bénéficie pas du même ancrage dans l'héritage linguistique latin.

Le programme de sens de *pour ainsi dire* a pu également jouer en sa faveur. Que signifie au juste *pour ainsi dire* ? Le patron *pour x dire/pour dire x/ pour le dire x* produit certaines locutions dont l'orientation peut paraître quelque peu paradoxale. Avec *pour mieux dire*, l'orientation est clairement positive : le locuteur vise une amélioration de son expression, le but affiché et le jugement porté sur l'expression sont cohérents. Avec *pour le dire en un mot, pour tout dire*, cette cohérence est un peu plus fragile : dans le premier, la brièveté, dans le second la sincérité peuvent être évaluées avec un versant positif et un versant négatif. Ce versant négatif apparaît seul dans des séquences moins stabilisées comme *pour le dire familièrement, grossièrement, voire pour le dire mal*¹². Il peut paraître curieux de se donner pour but l'énonciation d'une expression moins satisfaisante. Il y a une tension entre l'affichage d'un but, dénoté par la préposition *pour*, et le jugement négatif porté sur le but affiché. Il faut sans doute

¹² « C'est nécessairement d'un buisson que la plus haute connaissance de Dieu se donne – non parce que Moïse a droit à ses fioretti, mais pour la raison que vous dites ; à savoir la physiologie. Où, pour le dire mal, l'intellection se suspend à l'existence en un point de radicalité » (Bacqué & Milner : 9 avril 2014, NP)

supposer une « pensée de derrière », un but supérieur qui fait du but apparemment affiché un moyen intermédiaire pour atteindre le but réellement poursuivi, à savoir : délivrer le contenu p, aussi malheureux que soit l'énoncé X.

Comme dans *s'il faut ainsi dire*, l'adverbe *ainsi* de *pour ainsi dire* (de même que *comme ça*, dans *on va dire ça comme ça*) indique une forme de renoncement à une meilleure formulation : le locuteur se résigne à un énoncé qui ne le satisfait pas pleinement. Expression paradoxale si on la prend au pied de la lettre, *pour ainsi dire* est sémantiquement quelque peu opaque et fonctionne plutôt à un niveau pragmatique, en tant que marqueur discursif anticipant le dissensus et donc facilitant le consensus. Cette opacité, composante essentielle du figement (Gross : 1996, 10-11), a pu fonctionner comme un facteur favorable à sa diffusion.

Moins transparent que ses concurrents, il semble avoir rapidement développé une plus grande polysémie. Comme *s'il faut ainsi dire* et *par manière de dire*, il signale l'inadéquation entre le dit et l'à-dire, par exemple l'audace d'une métaphore, comme dans la première attestation qu'en donne Frantext :

(7) « Et maintenant, qu'est-ce que tu ne luy fais pas souffrir, l'esblouissant, pour ainsi dire, de trop de clarté, et le faisant soupirer pour voir trop ce qu'autrefois il regrettoit de voir trop peu ? » (Urfé d' : 1631, t. 3, l. 10, 550)

Mais l'inadéquation peut tenir aussi à une approximation factuelle, comme on l'a vu dans l'exemple (6). En dépit d'un durable succès, la carrière de *pour ainsi dire* semble pourtant s'infléchir à partir du 19^e siècle.

3.4. *Si je puis dire*

Une piste d'explication peut être suggérée par l'émergence d'autres modalisateurs, et notamment de *si je puis dire*. D'après Frantext¹³, le premier emploi de *si je puis dire* en tant que correctif date de la fin du 18^e siècle :

(8) « Descartes a soumis ces principes impalpables, et, si je puis dire, cette poussière métaphysique, aux loix d'une géométrie ingénieuse. » (Bernardin de Saint-Pierre : 1784, 58)

Il marque une prise de distance, motivée probablement par l'expression « poussière métaphysique », qui pourra paraître audacieuse par l'association entre le substantif concret et un adjectif abstrait, par la simple présence d'une métaphore presque poétique dans un traité philosophique, et peut-être aussi par le caractère quelque peu péjoratif de cette métaphore, péjoration audacieuse à l'égard de la métaphysique. Par rapport à *pour ainsi dire*, le correctif *si je puis dire* pointe plus spécifiquement l'audace. *Si je puis dire* excuse une formulation trop hardie : il confronte l'énoncé X à une norme sociale, fixant ce qu'il est permis, ou non, de dire (Rouanne, 2014 : 93).

À lui seul, *si je puis dire* ne suffirait pas bien sûr à concurrencer *pour ainsi dire* ; mais, si ce correctif est le seul à être signalé par l'Académie, il n'est pas seul à émerger au 19^e siècle. Il faut d'abord lui adjoindre d'autres correctifs : *si je peux dire*, assez peu employé en fait comme l'a montré Laurence Rouanne (2014 : 88), mais surtout *si (l')on peut dire*. D'après Frantext, le premier emploi de *si l'on peut dire* en tant que correctif date de 1831 :

(9) « C'est pourquoi le pouvoir, pressentant la fin de son insolente domination sur ce qui n'a pas été soumis à son empire, tend, si l'on peut dire, tous ses muscles pour retenir ce qui lui échappe, et perpétuer sa tyrannie par un effort désespéré. » (Lamennais : 1831, 387)

Comme avec *si je puis dire*, le marqueur est employé ici pour adoucir l'audace d'une métaphore. Même si l'on peut, avec Laurence Rouanne, identifier là deux marqueurs différents – *si on peut*

¹³ D'après Ciry, 2014, 1964. GRL permet de repérer un *si je puis dire* correctif dès 1725 : « J'y entrevois une Fille de conséquence, et si je puis dire, de qualité » (Challes : 1725, 291). Mais cet emploi ne semble pas se diffuser à cette époque.

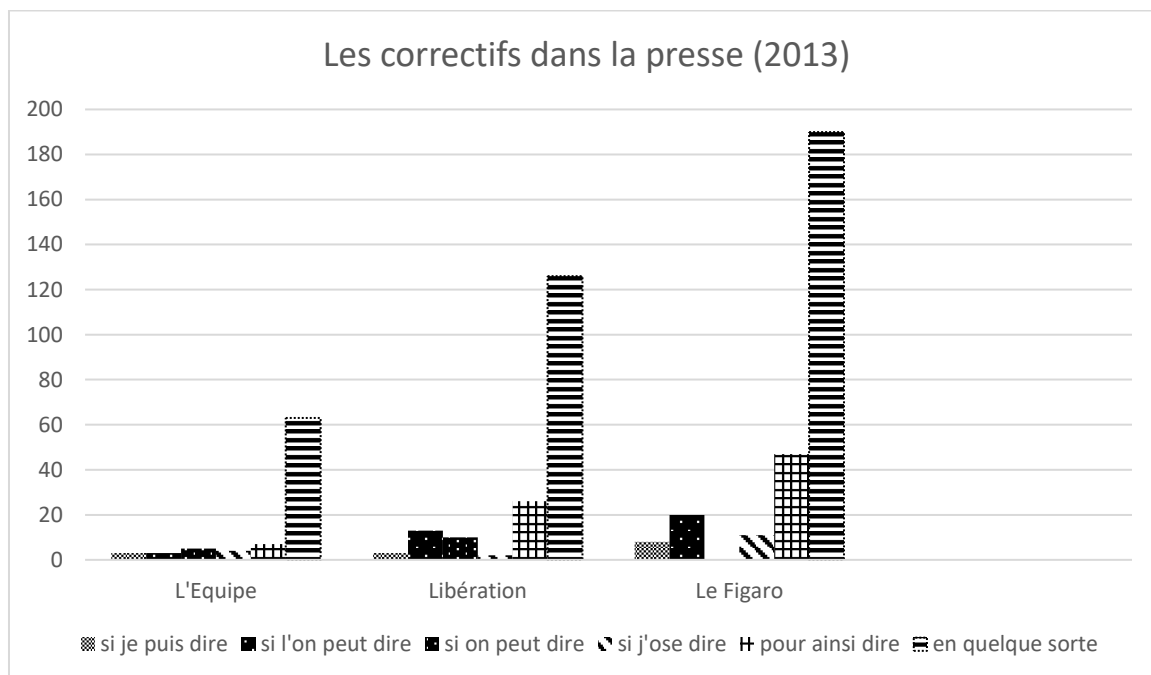
dire marquant plutôt un doute sur la légitimité d'une formulation), ces deux marqueurs appartiennent à la même famille et sont susceptibles de concurrencer *pour ainsi dire*. Honoré d'Urfé, s'il écrivait au 21^e siècle, pourrait dire :

(7a) Et maintenant, qu'est-ce que tu ne luy fais pas souffrir, l'esblouissant, si je puis dire, de trop de clarté ?

(7b) Et maintenant, qu'est-ce que tu ne luy fais pas souffrir, l'esblouissant, si l'on peut dire, de trop de clarté ?

Pour ainsi dire reste sans doute la meilleure option dans ce contexte parce qu'il est plus apte à marquer le caractère approximatif du circonstant, mais *si je puis dire* et *si l'on peut dire* semblent possibles aussi.

Il faut probablement surtout prendre en considération l'émergence d'un autre correctif, à la fin du 18^e siècle : *en quelque sorte*. La locution *en quelque sorte* s'employait au 16^e siècle dans des propositions semi-figées du type *en quelque sorte que ce soit*, mais aussi seule. Le DA prend acte de son usage comme correctif en introduisant dans sa 6^e édition (1835) une sous-entrée « En quelque sorte » dans l'article « Sorte », avec la définition suivante : « Presque, pour ainsi dire. *Se taire, c'est en quelque sorte s'avouer coupable* ». *En quelque sorte* est défini par synonymie de *pour ainsi dire*. Dans l'usage très contemporain, cette supériorité de *en quelque sorte* s'est confirmée : pour l'année 2013, Europresse indique 23 212 occurrences de *en quelque sorte* alors que *pour ainsi dire* apparaît seulement 3231 fois. Si, pour affiner cette description de l'usage, on spécifie l'enquête en fonction des journaux, on relève dans *Le Figaro* 190 occurrences de *en quelque sorte* pour 47 de *pour ainsi dire*, dans *Libération* 126 occurrences de *en quelque sorte* 26 pour *pour ainsi dire*, dans *L'Équipe* 63 occurrences de *en quelque sorte* pour 7 de *pour ainsi dire*.



Graphique 2 – Les correctifs en 2013 dans *L'Équipe*, *Libération*, *Le Figaro*, d'après Europresse

Cette ventilation selon les types de journaux semble montrer que *pour ainsi dire* relève d'un emploi soutenu.

L'étude diachronique de ces quatre correctifs formés sur *dire* permet d'appréhender quelques facteurs sémantiques et systémiques qui interviennent dans la pragmatization et la désuétude. *S'il faut ainsi dire*, construisant l'image peu flatteuse d'un locuteur paresseux, peut-être trop proche formellement de *pour ainsi dire*, n'a vraiment fonctionné que pendant la période faste des correctifs, le 17^e siècle ; encore sa fréquence est-elle toujours restée inférieure à celle de ses concurrents diachroniques. Le trait de désinvolture qui le caractérise fait le succès et la chute de *par manière de dire* : autant il plaît aux écrivains du 16^e siècle, autant il semble regardé avec circonspection par les classiques ; il sombre dans l'oubli au 18^e siècle. Suffisamment opaque et polysémique, *pour ainsi dire* traverse les siècles, non sans connaître, depuis deux siècles, un relatif déclin, que l'émergence de *si je puis dire* à la fin du 18^e siècle ne saurait suffire à expliquer.

Pour décrire la diachronie des correctifs formés sur *dire*, on est amené à se préoccuper du devenir de correctifs formés sur d'autres mots que *dire*. Un nécessaire prolongement de cette enquête diachronique serait d'envisager plus largement l'ensemble des correctifs et leur histoire. L'application Ngram-viewer montre un tassement dans l'emploi des correctifs depuis le 18^e siècle. Sans doute faut-il y voir une tendance plus générale du discours : la période contemporaine s'embarrasse moins que l'Âge classique de précautions oratoires, dictées par la civilité ou par les scrupules de la raison ; elle semble préférer un style plus direct, énergique, tranchant¹⁴. À l'orée du 19^e siècle, la sortie du journaliste Joseph Fiévée contre les *pour ainsi dire* de d'Alembert témoigne d'un changement de goût dans les manières de dire : « Quel dommage que M. d'Alembert ait gâté une pensée aussi neuve par les *pour ainsi dire* et les *exprimer de la sorte* dont il arrondit ses phrases ! Il ne dit jamais rien que pour ainsi dire et ne s'exprime jamais d'une façon sans demander s'il peut s'exprimer de la sorte » (Fiévée : 1805, 18-19).

Une seconde perspective d'élargissement serait d'ouvrir le champ d'investigation à d'autres types de marqueurs. Parmi les actes méta-énonciatifs, les correctifs accomplissent, pour ainsi dire, un acte de soustraction : ils prétendent enlever quelque chose de ce qui est dit. Il faut, pour compléter l'enquête, envisager aussi parmi les marqueurs ceux qui posent, entre le dit et l'à-dire une forme d'égalité et ceux qui renchérissent sur le dit. Les premiers – du type *c'est-à-dire* –, dénommés par certains *opérateurs de reformulation* (Rossari : 1994) et par d'autres *marqueurs de glose* (Steuckardt : 2003, 2005), ont fait l'objet de descriptions déjà assez nombreuses. Les seconds – tels que *pour tout dire* –, qu'on peut rattacher à la catégorie des *intensifieurs* (Dostie : 2012) sont moins décrits et mériteraient une nouvelle étude.

Références bibliographiques

- ARISTOTE ([IV^e av. J.C.] 1991), *Rhétorique*, traduction E. Ruelle, Paris : Le Livre de Poche.
- AUTHIER-REVUZ J., 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non coïncidence du dire*, Paris : Larousse.
- BACQUE P. & MILNER J.-C. (2014), *Loi juive, loi civile, loi naturelle. Lettres sur le mariage pour tous et ses effets à venir*, Paris : Grasset.
- BERNARDIN de SAINT-PIERRE H. ([1784] 1804), *Études de la nature*, Paris : Deterville.
- BOUHOURS D. ([1675] 1692), *Nouvelles remarques sur la langue française*, Paris : Sébastien Mabre-Cramoisy.

¹⁴ Je remercie Stéphane Bikialo de m'avoir suggéré cette idée.

- CICERON ([55 av. J. C.] 1831), *De Oratore*, traduction M. Andrieux, Paris : Panckoucke.
- CHALLES R. (1725), *Les Illustres Françaises*, Paris : La Compagnie des libraires.
- Dictionnaire de l'Académie française* ([Avant-première éd. 1687, 1^{ère} éd. 1694, 2^e éd. 1718, 3^e éd. 1740, 4^e éd. 1762, 5^e éd. 1798, 6^e éd. 1835, 7^e éd. 1879, 8^e éd. 1935] 2007), C. Blum (éd.), Paris : Garnier numérique.
- Dictionnaire de l'Académie française* (1992-), <http://atilf.atilf.fr/academie9.htm>.
- DUMARSAIS C. Chesneau, ([1730] 1988), *Des Tropes ou des différents sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue* édition F. Douay, Paris : Critiques Flammarion.
- CIRY G. (2014), « Et « puis » : quoi encore ? Pour une nouvelle justification de la persistance de *puis* en français contemporain : le cas de *Si je puis dire* », F. Neveu et alii (éds), *Actes du 4^e Congrès Mondial de linguistique française*, Paris : EDP Sciences, 1961-1976.
- Diderot D. & d'Alembert J. Le Rond ([1751-1776] 2013), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences et des arts*, Paris : Briasson, David, Le Breton, Faulche.
<https://encyclopedie.uchicago.edu/>.
- DOSTIE G. (2004), *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs. Analyse sémantique et traitement lexicographique*, Bruxelles : Duculot / De Boeck, Coll. Champs linguistiques.
- Dostie G. (2012), « Ben en tant que collocatif discursif », *Travaux de linguistique*, n° 65, 105-122.
- FIEVEE J. (1805), *Mercure de France*, n° 21, Paris : Imprimerie Le Normant, 9-19.
- GROSS G., 1996, *Les expressions figées en français. Noms composés et autres locutions*, Paris : Ophrys.
- HALL J. (1460), *De la tranquillité de l'esprit*, traduction de Chevreau, Paris : Michel Bobin.
- HOMMA Y (2005), « La source de l'approximation dans par ici, par là, par là-bas », *Linx*, n° 53, 121-134.
- KERBRAT-ORECCHIONI C. (1996), « La construction de la relation interpersonnelle : quelques remarques sur cette dimension du dialogue », *Cahiers de Linguistique française*, n° 16, 69-88.
- LAMENNAIS F. de (1831), *Articles publiés dans le journal l'Avenir (1830-1831)*, Paris : P. Daubree et Cailleux.
- LEGALLOIS D. & SCHNEDECKER C., 2009, « Par manière de / en manière de : éléments de description diachronique et synchronique », J. François, E. Gilbert, C. Guimier & M. Krause (éds), *Autour de la préposition*, Caen : Presses Universitaires de Caen, 17-128.
<http://www.crisco.unicaen.fr/IMG/pdf/maniere.pdf>
- LUCINGE R. de ([1601] 1962), *Les Occurrences de la paix de Lyon*, Paris : Assoc. des Amis du Château des Allymes.
- MONTAIGNE M. de (1592 [1965]), *Essais*, Paris : Presses universitaires de France.
- PHARES S. de ([1494] 1929), *Recueil des plus célèbres astrologues*, édition Ernest Wickersheimer, Paris, Honoré Champion.
- PSEUDO-LONGIN (1674), *Traité du sublime*, traduction de Boileau, Paris : D. Thierry.
- QUINTILIEN ([I^{er} siècle ap. J. C.] 1978), *Institution oratoire*, traduction J. Cousin, Paris : Les Belles Lettres.
- RICHELET P. ([1680] 2007), *Dictionnaire de la langue française, Dictionnaires des XVI^e et XVII^e siècles*, C. Blum (éd.), Paris : Classiques Garnier numérique.
- ROSSARI C. (1994), *Les opérateurs de reformulation*, Berne : Peter Lang.
- ROUANNE L. (2014), « De la médiativité à la modalisation : *si on peut dire* comme marqueur d'un métadiscours », J.-C. Anscombe, E. Oppermann-Marsaux, A. Rodriguez Somolinos (éds), *Médiativité, polyphonie et modalité en français*, Paris : Presses de la Sorbonne nouvelle, 85-99.
- SIOUFFI G. (1998), « Une catégorie étrange de la grammaire française : les particules », *L'information grammaticale*, n° 78, 13-20.

STEUCKARDT A., 2005, « Les marqueurs formés sur *dire* », A. Steuckardt et A. Niklas-Salminen (éds), *Les marqueurs de la glose*, Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 51-65.

TURNEBE O. de, ([1584] 1993), *Les contens*, Paris : S.T.F.M.

URFE Honoré d' ([1631] 1966), *L'Astrée*, Genève : Slatkine.

VAUGELAS Cl. Favre de (1647), *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien escrire*, Paris : Veuve Jean Camusat.

VOITURE V. ([1648] 1654), *Lettres*, Paris : A. Courbe.